

05 sep 2003 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 05/09/2003

## CREDIBE

Sur proposition de M. Johan Vande Lanotte, Ministre du Budget, et de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à l'affectation, au Fonds de vieillissement, de la recette non fiscale réalisée lors de la vente de CREDIBE (\*)

Sur proposition de M. Johan Vande Lanotte, Ministre du Budget, et de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à l'affectation, au Fonds de vieillissement, de la recette non fiscale réalisée lors de la vente de CREDIBE (\*)

Le projet fixe le montant de l'affectation, au Fonds de vieillissement, du remboursement à l'Etat du capital de la Société fédérale de Participations lors de la vente de CREDIBE, à 2.645.687.591,81 euros. Dans une prochaine phase, le solde de la recette nette de la vente du portefeuille hypothécaire de CREDIBE sera versé dans le fonds de vieillissement. (\*) anciennement l'OCCH, Office Central de Crédit Hypothécaire.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes  
Rue des Petits Carmes15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 85 91  
<http://www.diplomatie.be>